

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 11-2020

SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2020

Boucllement du préavis N° 19-2016
Eglise du Coteau - Réaménagement des locaux du rez-de-chaussée
supérieur

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil de la fin du projet susmentionné et de la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour sa réalisation, en référence au préavis N°19-2016 (23 novembre 2016).

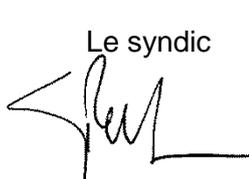
Le décompte final est le suivant :

	Préavis CHF TTC	Dépenses CHF TTC	Différence CHF TTC
Totaux	696'400.00	695'928.95	471.05

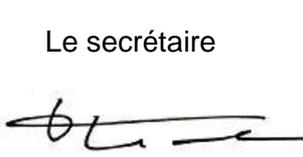
Par conséquent, le total des dépenses nettes de CHF 695'928.95 sera amorti par annuités égales dès le 1er janvier 2021, sur une période de 30 ans selon les conclusions du préavis.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 25 novembre 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner

Pully, le 9 décembre 2020